

TOURNOI JEUNE du KOCHERSBERG

24 et 25 mai 2025

Espace sportif « Les Portes du Kochersberg »

Rue du Gymnase 67370 Pfulgiesheim

Numéro d'autorisation : 2404112

Règlement Particulier

1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments de règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
2. Le tournoi est ouvert aux jeunes joueurs licenciés à la FFBaD et ne faisant l'objet d'aucune suspension au jour du tirage au sorts. Le tournoi est ouvert aux joueurs jeunes, de minibad à cadet, de classement maximum R4.
3. Les tableaux proposés sont le simple et le double. Chaque joueur peut s'inscrire dans deux tableaux, le panachage entre simple et double est permis, que ce soit en catégorie d'âge ou en série.
4. Les tableaux seront confectionnés par les 5 catégories d'âge minibad, poussin, benjamin, minime et cadet. Les tableaux seront découpés en séries Promotion et Honneur, sauf pour les poussins et les minibads où il n'y aura qu'une série. Seuls les joueurs classés D7 ou plus dans le tableau pourront s'inscrire en série Honneur. Les joueurs classés R dans un tableau ne pourront pas s'inscrire en série Promotion. Les surclassements d'une catégorie d'âge sont autorisés.
5. Si une série comprend moins de 4 joueurs ou paire, les séries haute et basse seront fusionnées. Si un tableau comprend moins de 4 joueurs ou paire, le tableau sera annulé.
6. Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l'élimination directe pour la phase finale. Dans la mesure du possible, la phase de poule sera réalisée en poule de 4 ou plus et avec 2 sortants par poule. Un match pour la troisième place sera systématiquement réalisé pour la phase finale et une remise des prix aura lieu pour les 3 premiers de chaque série.
7. Pour toutes les séries minibad et poussin, le filet sera à hauteur réglementaire (1,40 mètres de hauteur au niveau des poteaux et à 1,374 mètre de hauteur au centre du filet) pour ces catégories et le couloir de fond de terrain sera considéré faute pendant toute la durée des matchs.
8. Les inscriptions seront exclusivement enregistrées via Badnet. Tout autre mode d'inscription, papier, mail, téléphone, ... sera **refusé**.
9. La date de prise en compte du CPPH est le 15/05/2025 La date limite d'inscription est fixée au 17/05/2025 à 23h59, le tirage au sort aura lieu le 19/05/2025.
10. Le tournoi est limité à 80 joueurs par jour. Les inscriptions sont prises dans l'ordre des réceptions complètes, avec le paiement. Les inscriptions sont prises dans l'ordre des réceptions complètes, avec le paiement.
11. Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
12. La compétition sera gérée par Badnet.

13. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort fixée au 19 mai 2025. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton par tout moyen (adresse postale : 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine ou adresse mail : valerie.sabigno@lgebad.com) prouvant la date de réception.
14. Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
15. Le Juge-arbitre de la compétition est M. FERTINEL Jean-François. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. Le GEO est M. KLEIN Robin.
16. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant l'horaire prévisionnel de son premier match. Le premier match de chaque joueur pourra être lancé 15 minutes après son heure de convocation. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Le représentant de tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque.
17. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.
18. Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. Ils seront fournis pour les finales. En cas de litige, le volant officiel – RSL DTL 82 – sera utilisé. Il sera en vente dans la salle.
19. Le temps minimum de récupération entre les matches est de 20 minutes.
20. Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes dès l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.
21. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui- au-dessus du terrain est considéré comme let au service au maximum deux fois de suite puis faute, et faute en jeu.
22. Les matches sont majoritairement auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge arbitre pour demander un arbitre. Le Juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire et si un arbitre est disponible. Les finales pourront être arbitrées.
23. Le représentant du joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.
24. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour la finale). Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.
25. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. Le « coaching permanent » est permis. Aurent également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les Officiels Techniques. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge arbitre.
26. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la Compétition.

La participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent Règlement.